RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°50/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre ROGÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le vendredi 18 octobre 2019
Présents : M. Pierre ROGÉ, M. Jean ALSINA, Mme Thérèse BADOSA, M. François BONNEAU, Mme Séverine CAMPS, M. Jean-Marie CAYUELA, M. Claude COSTA, M. Julien LLUGANY, M. Adel M'ZOURI, Mme Michelle PY, M. Henri SANCHEZ, Mme Patricia SENEGA DUPRÉ.
Excusés : M. BOUSSAT André, Mme Danielle CULAT, Mme Evelyne DECROCK, Mme ESCARO Marie-Renée donne pouvoir à Mme Séverine CAMPS, Mme Odile PIC donne pouvoir à M. Pierre ROGÉ.
Secrétaire de séance : M. Henri SANCHEZ.

Objet : Aménagement et sécurisation du carrefour Avenue d'Elne – Avenue de Saint-Cyprien – Rue du Centre

Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal un avant-projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village et notamment du carrefour de l'Avenue d'Elne - Avenue de Saint-Cyprien – Rue du Centre qui est un axe très fréquenté.

Afin d'élargir ce croisement et surtout permettre d'améliorer la visibilité pour les usagers (véhicules, piétons et ou cyclistes) il conviendrait de procéder à la démolition de l'immeuble cadastré section AH numéro 10 qui se trouve à l'angle de ce croisement.

Il est nécessaire que la Commune maîtrise le foncier de cet immeuble ci-dessus référencé pour mettre en œuvre l'aménagement de ce carrefour.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'avant-projet d'aménagement du carrefour Avenue d'Elne – Avenue de Saint-Cyprien – Rue du Centre,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à engager toutes demandes pour permettre la conclusion d'une vente de gré à gré. A défaut d'accord amiable, le Conseil Municipal se réserve la possibilité de faire usage de son droit de préemption.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Pierre ROGÉ

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 25 octobre 2019